

## **"Aluminium in Renovation Award"** 2<sup>ème</sup> édition - 2009

### **REGLEMENT DU CONCOURS EUROPEEN**

1. **"Aluminium in Renovation Award"** est un concours européen gratuit organisé tout au long de l'année 2009 par l'Association européenne de l'aluminium, en étroite collaboration avec le programme *L'aluminium pour les générations futures* et les organisations nationales de l'EEA.

Des pré-sélections se dérouleront dans chaque pays afin d'identifier les projets qui seront retenus pour la finale européenne.

2. Le concours européen **"Aluminium in Renovation Award"** récompense des projets de rénovation dans lesquels l'aluminium participe à une démarche de qualité environnementale et joue un rôle innovant.
3. Le concours européen **"Aluminium in Renovation Award"** 2009 récompensera des projets dans les deux catégories suivantes :
  - **Bâtiment résidentiel** (maison individuelle, immeuble collectif, habitat social individuel ou collectif,...) ;
  - **Bâtiment non résidentiel** (bâtiment industriel, commercial ou à usage de bureaux, bâtiment public, monument historique,...)
4. Sont habilités à soumettre un projet, l'une ou l'autre des parties prenantes à ce projet : architecte, maître d'ouvrage, maître d'œuvre, bureau d'études, à condition d'être établi sur le territoire européen. Pour participer à la sélection française, le projet présenté doit être situé sur le territoire français.
5. Les projets présentés doivent avoir été achevés après le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et ne pas avoir concouru durant l'édition 2007. Les pré-sélections nationales récompenseront des projets dans chacune des catégories décrites au paragraphe 3. Les lauréats nationaux seront automatiquement sélectionnés pour le concours européen. Les vainqueurs du concours européen recevront un trophée prestigieux et un certificat. En outre, le projet qui permettra de faire le plus d'économies d'énergie recevra le PRIX DU JURY EUROPEEN des ECONOMIES D'ENERGIES, doté de 5.000 €.

6. Concourent dans ce cadre des **projets de rénovation, de réhabilitation, de restauration comme de reconstruction**, y compris dans le cas où cette intervention a induit un changement d'usage du bâtiment concerné.
7. Les projets sont évalués et sélectionnés en fonction des critères suivants :
  - démarche ou certification environnementale (Promotelec, HQE, NF, ...)
  - efficacité énergétique
  - usage significatif de l'aluminium dans le projet
  - qualité du design
  - impact socio-économique
  - valeur ajoutée au bâtiment d'origine
8. Le projet de rénovation doit être présenté par l'une au moins de ses parties prenantes : architecte, maître d'ouvrage, maître d'œuvre ou bureau d'études.

## **Jury**

---

9. Un jury indépendant est chargé de la sélection au niveau national. Pour chaque catégorie, le jury ne prend en compte que les projets répondant aux critères du présent règlement. Il désigne un lauréat par catégorie ainsi qu'un ou deux prix spéciaux qui représentent la France dans chacune de ces catégories pour le concours à l'échelle européenne.
10. Les projets lauréats et le prix du jury des économies d'énergie sont automatiquement sélectionnés pour le concours européens.
11. Le jury européen doit rédiger un rapport dans lequel il expliquera les raisons de ses choix.

## **Dossier de candidature**

---

12. Le dossier de candidature doit se composer :
  - du bulletin de participation au présent concours dûment complété et signé ;
  - d'un ou plusieurs éléments de présentation visuelle du projet – photo, dessin, plan, maquette, ...
13. La date limite des participations est fixée au 15 juillet 2009, le cachet de la poste faisant foi. Rendez-vous sur le site [www.aluminium-award.eu](http://www.aluminium-award.eu) pour prendre connaissance des échéances européennes.

## **Règles supplémentaires**

---

14. En déposant un dossier à ce concours, les candidats reconnaissent avoir pris toutes les garanties pour libérer les organisateurs de toute contrainte relative aux droits de présentation, de communication et de reproduction concernant le matériel présenté (photos notamment), le projet lui-même ou les parties prenantes à ce projet (propriétaire, architecte, ...).

15. Les organisateurs et sponsors ne sauraient en aucun cas être tenus pour responsables de la perte ou de l'endommagement du matériel envoyé par les candidats. Les dossiers de candidature qui ne rempliraient pas les conditions énumérées dans le présent règlement seront retournés à leur expéditeur.

16. Les décisions des juges sont souveraines et ne sauraient souffrir d'aucune contestation.

**Retour des projets avant le 15 juillet 2009**

à l'adresse suivante :

Gaëtan de Royer

C&I – "Aluminium in Renovation Award"

105, boulevard Haussmann – 75008 Paris

Tél. : 01 47 42 53 00 – fax : 01 47 42 24 11 – e-mail : [g.deroyer@cominst.com](mailto:g.deroyer@cominst.com)

Pour télécharger le bulletin d'inscription :

<http://www.aluminium-award.eu/2009>